



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 1^{er} juin 2023

Objet : Attribution de subventions aux associations « Animation » pour l'année 2023

Date de la convocation : 25 mai 2023

Date d'affichage de la convocation : 25 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le premier du mois de juin à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 31

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur FABIANI François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents : Madame COLOMBANI Carulina ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Madame LACAVE Mattea ;
Monsieur MILANI Jean-Louis à Monsieur LINALE Serge ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur ROMITI Gérard ;
Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur TIERI Paul ;
Monsieur PAOLI Jean-François à Madame SALGE Hélène.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4 ;

Vu le règlement des subventions aux associations adopté par délibération du 17 décembre 2021 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 30 mai 2023 ;

Considérant que dans le cadre de ses attributions de subventions, la collectivité prévoit un financement spécifique pour les associations œuvrant dans le domaine de l'animation et qui contribuent, par leurs actions, à apporter du dynamisme à la ville ;

Considérant que les associations à vocation d'animations ont déposé leur demande de subvention pour l'exercice 2023.

Après avoir entendu le rapport de Madame Linda PIPERI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Madame Françoise FILIPPI ne participant pas au vote.

Article 1 :

- **Approuve** les subventions aux associations selon le tableau proposé ci-dessous :

ASSOCIATIONS	MOTIF	subvention pour 2023 (€)
U Mercà	Programme annuel d'animations visant à redynamiser le quartier du Marché d'un point de vue culturel, patrimonial et festif. Les manifestations sont : bal de la St Jean, China di u Merca, Merca in Ballu, etc...	2 000
Fédé UCA Grand Bastia	Organisation du « Salon des Affaires » place St Nicolas du 9 au 12 février 2023. 1200m ² sous chapiteau, 70 exposants. Le but est de promouvoir le commerce de proximité et faire connaître les boutiques du Centre-ville.	5 000
Asa Bastiaise	Organisation du 53e Rallye National de la Ronde de la Giraglia du 14 au 16 avril 2023. Il s'agit d'une course automobile comptant pour le Championnat de France 2 ^{ème} division. La course se déroule sur Bastia et la Haute Corse. La Place St Nicolas et la place du Marché serviraient de Parc de regroupement et d'assistance.	5 000
Association Corsica Prumuzione	Organisation du 1 ^{er} Festival Pizza et Musica sur la Place St Nicolas du 9 au 12 juin 2023. Un immense chapiteau accueillera les meilleurs pizzaiolos ; tous les soirs animation musicale avec DJ et groupes jusqu'à minuit.	5 000
Office de Tourisme Intercommunal de Bastia	Organisation de la 7 ^e édition du festival de la mode « Creazione » du 15 au 18 juin 2023 au Palais des Gouverneurs. C'est un « Festival Méditerranéen de la mode, du design et du savoir-faire en Corse » ; il réunit 50 créateurs, artistes et producteurs insulaires.	10 000
A Corsica TV	Organisation de concerts gratuits « CORSICA PARTY » du 22 au 24 juin 2023 sur la Place St Nicolas. Les soirées sont dédiées aux artistes locaux, nationaux et internationaux.	16 000
Pétanque Bastia	Organisation d'un concours de pétanque « Mémorial Jean Louis Petrignani » du 22 au 23	1 500

	juillet 2023 sur l'Arinella. Le but est de proposer un concours de pétanque au public en hommage à JL Petrignani.	
La Boule du Prado	Organisation de la 6 ^{ème} édition de la « Bucciata Bastiaccia » sur la Place St Nicolas du 23 au 27 août 2023. C'est une compétition de pétanque de niveau national avec des participants insulaires, nationaux et internationaux.	20 000
Le Salon du Chocolat et des délices de Corse	Organisation du 11 ^e « Salon du Chocolat et des délices de Corse » sur la Place St Nicolas du 13 au 15 octobre 2023. Il s'agit d'un salon permettant de promouvoir la région Corse à travers la valorisation des savoir-faire artisanaux en matière de gastronomie fine et du chocolat en particulier.	10 000
Association des Commerçants du Vieux Port	Programme annuel d'animations et d'actions de promotion dans le quartier du Vieux-Port	4 000
Bastia Beer Club	Organisation de la 2 ^e édition du Bastia Beer Club du 29 septembre au 1 ^{er} octobre 2023. Promotion et présentation des brasseurs corses et d'ailleurs (France, Europe...).	1 500
	TOTAL (€)	80 000

Article 2 :

- **Précise** que ces crédits sont inscrits au Budget Primitif 2023, chapitre 65, compte 657400, fonction 025, code gestionnaire ANI.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 16/06/2023



Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.